


1ère Société Régionale
Une dimension Nationale

A l'attention du service PAIE

Modifications à effectuer....



Mise à jour du logiciel SoluPaye OBLIGATOIRE :
Version Serveur (18.04.03) – Version Client (18.04.03). ou versions suivantes...

Dans le logiciel SoluPaye, se rendre sous :
 → N.F.I → Licence → Vérifier la version NFI ...

◆ **Indemnités des élus perçues en 2017 – Déclaration des revenus 2017**

Suite au report de l'application du prélèvement à la source du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019, les indemnités des élus perçues en 2017 sont à déclarer en 2018 comme traitements et salaires.
 Au moment de remplir la déclaration fiscale des élus il convient de saisir en case 1AP ou 1BP (Autres revenus imposables....) le montant imposable selon les modalités suivantes :
 Montant imposable = Montant BRUT annuel des indemnités de fonction – CSG déductible – URSSAF ouvrière – IRCANTEC ouv. – le montant des frais d'emploi.

Une fois la mise à jour faite:

- 1) Allez dans 
- 2) Cliquez sur «  »
- 3) Se positionner sur l'onglet «  »
- 4) puis cochez «  »
- 5) La liste des élus apparait :

Nom, Prénoms	N° SS	Brut	Nb Mois	Cumul	Autres Indemnités
AZERTY JEAN-LOUIS	1000000000000	7 660.11	12	Non	0.00
ELUNOM Pascal	1000000000000	7 660.11	12	Non	0.00
NBVCXW Michèle	2000000000000	7 660.11	12	Non	0.00
NOMELU Christian	1000000000000	7 660.11	12	Non	0.00

A. **Si certains élus sont concernés par un cumul de mandat :**

Double cliquez sur le nom de l' élu, il vous sera obligatoirement demandé de saisir le montant total de ses autres indemnités.



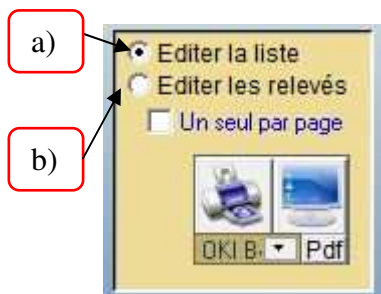
Le montant s'affichera dans la colonne « Autres Indemnités » et la colonne « cumul » affichera « Oui ».

Nom, Prénoms	N° SS	Brut	Nb Mois	Cumul	Autres Indemnités
AZERTY JEAN-LOUIS	1000000000000	7 660.11	12	Non	0.00
ELUNOM Pascal	1000000000000	7 660.11	12	Non	0.00
NBVCXW Michèle	2000000000000	7 660.11	12	Oui	2581.00
NOMELU Christian	1000000000000	7 660.11	12	Non	0.00

B. **Si les élus ne sont pas concernés par un cumul de mandat passez directement à l' Edition des documents.**

6) Editions des documents :

a) Permet d'imprimer la liste détaillée de tous les élus.



Déclaration annuelle des Elu(e)s				2017				NET Fiscal à déclarer Case 1AP ou 1BP
Nom de l'agent	N.I.R.	Brut Fiscal	Charges déductibles			Frais Emploi Mandat Unique	Frais Emploi Mandats Multiples	
			C.S.G. Déductible	Cotisations UFGSAF	Cotisations IRCANTEC			
MAIRIE DE								
AZERTY JEAN-LOUIS	1000000000000	7 660.11	390.67	0.00	214.46	7 896.14	0.00	0.00
ELUNOM Pascal	1000000000000	7 660.11	390.67	0.00	214.46	7 896.14	0.00	0.00
NBVCXW Michèle	2000000000000	7 660.11	390.67	0.00	214.46	0.00	8 859.19	0.00
NOMELU Christian	1000000000000	7 660.11	390.67	0.00	214.46	7 896.14	0.00	0.00
TOTAUX		30 640.44	1 562.68	0.00	857.84	23 688.42	8 859.19	0.00

b) Permet d'imprimer un relevé individuel par élu.

Relevé de déclaration annuelle		2017
Employeur	Elu(e)	
MAIRIE DE	AZERTY JEAN-LOUIS	
PLACE DE L'EUROPE 59690 COLLERET	26 RUE DU TEST 59 TEST	
	N° d'identification au répertoire national	1000000000000
Code NAF	Montant net imposable (à déclarer) 0.00	
N° SIRET	A contrôler impérativement.	
N° URSSAF	Ce montant est à inscrire en case 1AP ou 1BP de votre déclaration de revenus 2017.	

Il est impératif de contrôler les montants à déclarer.